



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 901

### Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la question importante de la pension de reversion. Il s'agit d'un sujet douloureux, regulierement souleve par les representants des retraites et des veuves. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer a quel stade en est la reflexion sur ce sujet et quels types de mesures sont envisages et selon quel calendrier.

### Texte de la réponse

Le redressement de notre systeme de protection sociale et en particulier de celui des retraites, de maniere a en assurer la perennisation, constitue actuellement un imperatif pour le Gouvernement, qui a deja mis en place une serie de mesures en ce sens, dans un environnement economique particulierement difficile. Les efforts ainsi demandes aux actifs se justifient par le souci constant d'assurer le maintien des systemes de retraite par repartition. Cependant, dans ce contexte, le Gouvernement ne meconnait pas les problemes des personnes veuves et leurs aspirations. Des etudes sont actuellement en cours, qui devraient aboutir rapidement a la presentation par le Gouvernement d'une loi cadre qui aura pour ambition de definir une politique globale de la famille. C'est dans ce cadre que les problemes relatifs a la pension de reversion, souleves par l'honorable parlementaire, seraient susceptibles d'etre examines.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gaillard Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 901

**Rubrique :** Pensions de reversion

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1993, page 1362

**Réponse publiée le :** 6 septembre 1993, page 2792